



Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive (BPJEPS)

Spécialité Educateur Sportif

Mention Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (MAPST)

2025-2026

Maubeuge

La formation est habilitée par la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) Hauts de France.

Le code RNCP du BPJEPS MAPST est le 40480.

Objectifs

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce ses activités professionnelles de manière autonome, seul ou en équipe, au sein d'une ou de plusieurs structures et dans le cadre du projet global d'animation.

Il est capable de répondre aux besoins des employeurs en matière d'adaptation aux caractéristiques de différents publics et à une pluralité de finalités (sport santé, sport bien-être...) en s'appuyant sur une diversité d'activité physiques ou sportives.

Il répond aux besoins d'une pluralité d'employeurs :

- associations notamment sportives,
- collectivités territoriales,
- établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Les besoins du marché de l'emploi sur ce profil sont en hausse. Ce professionnel est un spécialiste de la finalité et des publics plutôt que de la discipline sportive.

Les 3 familles sportives

La formation s'articule autour de trois familles d'activités sportives :

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce le métier d'éducateur sportif polyvalent dans le champ des activités physiques ou sportives défini au regard de la logique interne des activités et relève de trois domaines d'activités :





☑ Les activités physiques d'entretien corporel (APEC)

Ces activités visent le maintien et le développement des capacités physiques grâce, notamment :

- à l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique ;
- à des parcours athlétiques et de motricité.

Ces activités sont composées des :

- jeux sportifs;
- jeux de coopération;
- jeux d'opposition;
- jeux d'adresse.

☑ Les activités physiques en espace naturel (APEN)

Ces activités sont pratiquées en sécurité dans un milieu naturel, dont l'exercice présente des risques pris en compte dans l'élaboration des règles encadrant la pratique. Elles visent à s'adapter à des environnements variés et incertains en tenant compte des conditions météorologiques, en intégrant les enjeux sécuritaires, matériels et ceux de la préservation de la biodiversité.

Programme de l'action de formation

Le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » est structuré en 3 en blocs de compétences :

2 BC communs à tous les BPJEPS

- BC1 Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- BC2 Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
- 1 BC spécifique à la mention « multi-APS pour tous »
- BC3 Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Spécificités du CPIE

Une approche du développement durable (environnement, problématiques sociales, enjeux de santé...)

Méthodes et outils pédagogiques

Formation en complète alternance centre et structure de stage

Le contenu des semaines alterne entre théorie et pratique et favorise l'individualisation des parcours.





VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE Modalités d'évaluation

Le diplôme s'obtient par la validation des 3 BC (Blocs de Compétences) par le biais d'épreuves pratiques, écrites et orales.

STAGES

Les stages peuvent être réalisés dans différents lieux : Associations, collectivités (Mairies, Communautés urbaines, communautés de communes), centre sociaux, etc...

Conditions d'admission, prérequis

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

☑ Être titulaire de l'**UNE** des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;
- « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité (moins de 2 ans).
- ☑ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

☑ Être capable de réaliser les deux tests suivants :

Test n°1: test navette « Luc Léger »

Le test navette « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir entre deux lignes, séparées de vingt mètres, selon le rythme indiqué par les signaux de la bande sonore. Il vise à calculer la vitesse maximale aérobie ainsi qu'à estimer la consommation maximale d'oxygène (VO2Max) d'une personne.

Test n°2 : test d'habileté motrice

Le candidat réalise un parcours d'habileté motrice chronométré composé de vingt-deux ateliers consécutifs proposés dans un ordre chronologique déterminé.

Attention, il est impératif de s'entraîner au passage des tests sportifs.

Sélections





Les sélections consistent en la réalisation d'un entretien de motivation face à 2 jurés de l'organisme de formation.

Positionnement

A l'issue des tests de sélection, des tests de positionnement peuvent permettre un allégement partiel ou complet.

Coût

<u>Pour les salariés</u> : 15 euros de l'heure (possibilité de de prise en charge CPF, OPCO, FONGECIF..., nous contacter).

<u>Contrat d'apprentissage</u>: il est possible de suivre la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (nous contacter).

Pour les personnes à la recherche d'un emploi (inscription à France Travail obligatoire) / les salariés en contrat aidé / les salariés en temps partiel (moins de 24 h /semaine) / les personnes en Préparation partagée d'éducation de l'enfant (PréParE) à temps plein et privées d'emploi / les personnels en uniforme en reconversion professionnelle en fin ou à l'issue immédiate de leur contrat, suivis par les centres de reconversion relevant de leurs corps de métier / les sportifs de la région Hauts-de-France, inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, sans contrat de travail :

Le coût de la formation peut être pris en charge par la Région Hauts de France (avec la participation de fonds européens) et est donc gratuite pour les personnes retenues sur une place Région (Attention pour les personnes diplômées, il faut être sorti du système scolaire depuis plus d'un an). Pour bénéficier du financement, il faut impérativement être majeur.

Une indemnité est versée aux participants par l'intermédiaire de France Travail ou de la Région via l'ASP. Pour l'indemnité, il est obligatoire d'être inscrit à France Travail.

Modalités pour les personnes en situation de handicap

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre référente « handicap », Lynda ANANIE au 03 21 04 05 79 ou lynda.ananie@cpie-authie.org

Nombre d'heures de formation : 600 heures en centre et 600 heures en stage Possibilité d'allégements de formation : un positionnement est réalisé à l'entrée en formation

Nombre de parcours Région : 12

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT Membre de l'UNCPIE – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – Décret du 4 Mars 1994





Lieux de formation : Médiathèque de Marpent

Restauration possible sur place : mise à disposition d'une salle équipée de four micro-

onde, vaisselle, cafetière, bouilloire

Rémunération: Pour les demandeurs d'emploi : en fonction des

droits France Travail: AREF ou ASP

PLANNING

<u>Réunion d'info collective 1</u>: le 12 septembre 2025 (10h) Mairie de Marpent Réunion d'info collective 2: le 23 octobre 2025 (10h) Mairie de Marpent

Ou entretien individuel sur demande par mail.

ENVOYER UN MAIL POUR S'INSCRIRE A UNE DES REUNIONS D'INFORMATION:

cfme@cpie-authie.org ou benjamin.brunel@cpie-authie.org ou gaetan.mussard@cpie-authie.org

<u>Sélections 1</u> sur convocation : le 07 octobre 2025 journée, ou Sélections 2 sur convocation : le 20 novembre 2025 journée

Dates formation: décembre 2025 à décembre 2026.

Contacts

Christine VASSEUR, Responsable du service Formation, CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche / 03-21-04-05-79 ou cfme@cpie-authie.org

Benjamin BRUNEL, Coordinateur de formation, CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche / 03-21-04-05-79 ou benjamin.brunel@cpie-authie.org

Gaëtan MUSSARD, Formateur référent d'action du BPJEPS APT, CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche / 03-21-04-05-79 ou gaetan.mussard@cpie-authie.org



